

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU LOIRET**

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

L'article 27 du décret n° 85.643 du 26 Janvier 1985 relatif aux Centres de Gestion prévoit que le rapport annuel d'activités est présenté au Conseil d'Administration.

Comme chaque année, le rapport d'activités traitera successivement des quatre domaines d'intervention du Centre de Gestion, à savoir :

- **missions liées au recrutement,**
- **aide à la gestion,**
- **droit à la participation,**
- **missions facultatives.**

I - LES MISSIONS LIEES AU RECRUTEMENT

Ces missions concernent **la Bourse de l'Emploi, l'organisation des concours et examens professionnels et la promotion interne.**

A- La Bourse de l'Emploi

Le service assuré au titre de la Bourse de l'Emploi après une forte croissance en 2007 (+16,41%) est plutôt stable en 2008. Le Centre de Gestion reçoit toutes les déclarations de vacance quelle que soit la catégorie de l'emploi, mais ne publie que les déclarations des emplois de catégorie C et celles des catégories A et B pour lesquelles il est chargé de l'organisation des concours. Ainsi au cours de l'année 2008, le Centre de Gestion a reçu **3983** déclarations de vacance, contre **4085** en 2007.

Ces déclarations se répartissent comme suit :

- **3175** déclarations de vacance de catégorie C et de catégories A et B pour lesquelles il est chargé de l'organisation des concours (contre **3260** en 2007).
- **808** ont été transmises au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (contre **835** en 2007) et le Centre de Gestion en a également assuré la publicité .

Le Centre de Gestion diffuse également les demandes de mutation et d'emplois ainsi que les offres d'emplois qui lui sont transmises par les Collectivités du département affiliées ou non. A ce titre 452 offres ont été publiées en 2008. Les offres étaient publiées sur le site de la Fédération Nationale des Centres de gestion www.fncdg.com depuis septembre 2007 et sont maintenant consultables sur le site du Centre de gestion du LOIRET www.cdg45.fr depuis le mois d'octobre 2008. Les demandes sont également publiées sur ces deux sites.

B - L'Organisation des Concours et Examens

Pour l'année 2008, deux concours et un examen professionnel ont été organisés :

- Le concours d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE (catégorie C) pour lequel le centre de gestion a ouvert 43 postes. Le jour des épreuves d'admissibilité, 473 candidats étaient convoqués. Sur les 65 candidats déclarés admissibles 43 candidats ont été déclarés admis au concours ;
- Le concours d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT dans la spécialité « Restauration », pour lequel le Centre de gestion a ouvert 35 postes. Compte tenu du faible niveau des candidats, seuls 12 agents ont été déclarés admissibles et 10 candidats admis au concours laissant ainsi 25 postes ouverts au concours non pourvus ;
- L'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe dans la spécialité Environnement et hygiène. 527 candidats ont été déclarés admis à subir les épreuves d'admissibilité. Sur ces 527 candidats, entre les absents et les candidats ayant une note inférieure à 5, 371 candidats ont été déclarés admis aux épreuves pratiques. Ces épreuves pratiques d'une durée minimum d'une heure se dérouleront jusqu'au 27 avril 2009.

Plusieurs conventions ont été passées avec d'autres Centres de gestion pour répondre aux besoins des collectivités du LOIRET. Ces conventions avec les Centres de Gestion de la Région Centre et de l'Île de France concernent :

- Pour les examens professionnels : Rédacteur, Adjoint administratif de 1^{ère} classe, Technicien chef, Technicien, Adjoint technique de 1^{ère} classe dans les spécialités « Bâtiments, Travaux Publics et Voirie », « espaces verts et naturels », « restauration », « conduite de véhicule », Agent social de 1^{ère} classe, Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe ;
- Pour les concours : Technicien, Agent de maîtrise dans la spécialité « Espaces verts, espaces naturels », Adjoint technique de 1^{ère} classe « Restauration », « conduite de véhicule », Auxiliaire de puériculture, Auxiliaire de soins et Gardien de Police municipale.

C - La Promotion Interne

La promotion interne permet à un agent titulaire remplissant certaines conditions d'âge et d'ancienneté d'accéder à un cadre d'emploi supérieur. Le nombre de promotions est fonction du nombre de nominations intervenues auprès de l'ensemble des Collectivités affiliées au Centre de Gestion et l'application du quota détermine le nombre de postes affecté à la promotion interne. Il s'agit là d'un mode de recrutement car la promotion interne donne lieu à l'établissement de listes d'aptitude établies après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les quotas sont différents selon les cadres d'emplois.

Le début d'année 2009 (promotions internes basées sur les recrutements effectués en 2008) est marqué par de nombreux recrutements des collectivités et des établissements affiliés ; l'assouplissement très net des règles de quotas perdurent par ailleurs dans le cadre des dérogations sur 4 ou 5 ans qui ont été mises en place depuis 2 ou 3 ans.

Les Commissions Administratives Paritaires organisées pour l'examen des promotions internes se réunissent le 25 mars 2009, pour examiner les propositions faites par les collectivités pour l'ensemble des cadres d'emplois, soit au total :

- **246 propositions au total (225 hors agents de maîtrise par voie générale) :**
 - 29 propositions en catégorie C
 - 174 propositions en catégorie B
 - et 44 propositions en catégorie A,

Contre 207 en 2008.

Compte tenu des recrutements intervenus au niveau départemental au cours de l'année 2008 et des propositions qui ont été effectuées, **des listes d'aptitudes peuvent être établies pour l'accès à certains cadres d'emplois par promotion interne** suivant le tableau joint :

CATEGORIE	GRADES D'ACCES	Nombre de propositions effectuées	Nombre d'inscriptions possibles sur liste d'aptitude	Nombre prévisionnel d'inscrits sur liste d'aptitude
Catégorie A (44 propo°/11 inscriptions)	Administrateur	1	0	0
	Attaché (<i>voie générale</i>)	29	7	7
	Attaché (<i>cas particulier – fonctionnaires catégorie A</i>)	5	2	2
	Ingénieur	2	7	1
	Conseillers des APS de 2 ^{ème} classe	1	1*	1*
	Attaché de conservation du Patrimoine	0	1	0
	Conservateur du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	0
	Conservateur des Bibliothèques de 2 ^{ème} classe	0	1	0
	Prof. D'enseignement artistiq. de classe normale	0	4	0
	Conseiller socio-éducatif	1	0	0
Catégorie B (174 propo°/39 inscriptions)	Rédacteur (<i>voie générale</i>)	82	14	14
	Rédacteur (<i>après examen professionnel</i>) :			
	a) Adjoints adm. – fonctions SM – de 2000 habts	0	47	0
	b) Fonctionnaires catég. C	29	13	13
	Animateur	1	3	1
	Assistant qualifié de conserv. du Pat. et des Bibliot.	0	3	0
	Assistant de conservation du Pat. et des Bibliot.	6	1	1
	Assistant spécialisé d'enseignement artistiq.	0	13	0
	Chef de service de Pol. Mun.	1	2	1
	Contrôleurs de travaux :			
	a) AM et adjts techn. Ppaux de 1 ^{ère} cl (<i>voie générale</i>)	49	6	6
	b) adjoints techn. (<i>après examen professionnel</i>)	0	3	0
	Techniciens supérieurs (<i>après examen professionnel</i>)	2	48	2
Catégorie C (29 propo°/19 inscriptions)	Agent de maîtrise :			
	- adjoints techn. (<i>voie générale</i>)	22	Pas de quotas	18
	- adjoints techn. (<i>après examen prof</i>)	7	81	1
TOTAL		221	176 (hors agents de maîtrise)	68

Le système dérogatoire mis en place depuis 2007 pour 5 ans du 1^{er}/12/2006 au 31/11/2011 permet de dégager une possibilité de promotion interne pour 2 recrutements effectués en 2008, notamment pour les grades d'attaché, de rédacteur et de contrôleur pour lesquels les demandes des collectivités sont les plus importantes. Cela équivaut, pour les rédacteurs notamment et pour 27 recrutements intervenus, à pouvoir générer 14 possibilités de promotion interne pour accéder au cadre de rédacteur par la voie générale, 13 et 47 par les voies d'examen professionnel.

Dans le cas où le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne n'a pas été atteint mais est au moins égal à 1 pendant une période de 2 ans (contre 4 ans antérieurement), une inscription sur la liste d'aptitude peut être effectuée. Une possibilité de nomination pour l'accès au grade de conseiller des APS est ainsi offerte.

Pour les autres cadres d'emplois pour lesquels des propositions ont été effectuées, les **recrutements intervenus en 2008 sont insuffisants ou inexistant pour permettre une nomination au titre de la promotion interne** (administrateur, conseiller socio-éducatif, conservateur du patrimoine) : aucune inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne ne peut donc être effectuée à ce titre.

Enfin, **alors que le nombre de recrutements effectués dans certains cadres d'emplois pourrait permettre de dégager des postes au titre de la promotion interne, aucune proposition n'a été effectuée** : attaché de conservation du patrimoine, conservateur des bibliothèques de 2^{ème} classe, professeur d'enseignement artistique, Assistant qualifié de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, contrôleurs de travaux après examen professionnel pour les adjoints techniques, rédacteurs territoriaux après examen professionnel pour les adjoints administratifs ayant des fonctions de secrétaire de Mairie de moins de 2 000 habitants.

II – L'AIDE A LA GESTION

La loi fait obligation au Centre de Gestion de tenir la liste nominative des fonctionnaires ainsi qu'un dossier individuel par agent géré. Cette liste arrêtée au 1^{er} janvier 2009 est transmise à Monsieur le Préfet ; elle comporte **7444** agents contre 7368 au 1^{er}/1/2008, 7256 au 1^{er}/1/2007 et 7131 au 1^{er} janvier 2006.

Le Centre a également vocation à intervenir dans la carrière des agents, notamment à l'occasion de certains événements particuliers comme le reclassement en cas d'inaptitude physique ou la prise en charge lors de la suppression d'emploi ou de non-réintégration à l'issue d'un détachement, ou de certaines disponibilités pour les agents de catégorie B ou C. En 2008 le Centre n'a eu aucun agent à prendre en charge.

Le Centre assure également un service de conseil auprès des collectivités par, d'une part la réponse aux demandes adressées par téléphone et courrier et, d'autre part, la préparation de communiqués, de notes et de flashes d'information divers. Pour relayer cette information et la tenir à disposition permanente des collectivités le Centre de Gestion a ouvert en septembre 2008 son site internet.

Le Centre assure en outre aux collectivités qui le souhaitent un service d'assistance aux collectivités en cas de contentieux devant le Tribunal Administratif.

Au cours de l'année 2008, l'exécution de la convention de partenariat avec la CNRACL s'est traduite par le traitement de **331 dossiers** se répartissant comme suit (le CDG ne contrôlant plus les immatriculations et affiliations dématérialisées) : **168 validations/régularisations, 43 rétablissements au Régime Général, 111 pensions vieillesse/réversions** sous forme dossiers papier (dossiers R15) plus **5 dossiers dématérialisés** (mise en œuvre au 1^{er} décembre 2008) contrôlés par le CDG et **4 dossiers d'invalidité**.

On note une forte augmentation des dossiers de validation puisque la demande de validation des services des agents titularisés avant le 1^{er} janvier 2004 devait être obligatoirement effectuée avant le 31 décembre 2008.

Le Droit à l'Information destiné aux agents nés en 1950 et 1951 (EIG : Estimation Indicative Globale) et nés en 1958 et 1963 (RIS : Relevé de Situation Individuelle) a entraîné un nombre important de dossiers dématérialisés à contrôler par le CDG : **135 dossiers dont 1 réalisé par le CDG pour les RIS et 119 dossiers dont 2 réalisés par le CDG pour les EIG**.

Afin de pouvoir venir en aide aux collectivités, plusieurs sessions de formation ont été organisées par demi-journées afin de familiariser les agents chargés de cette saisie avec ce nouvel outil. Un sondage effectué en début d'année 2008 avait indiqué une forte demande en ce domaine.

Une information continue, par le biais de **flash-infos** (adressés par courriers aux collectivités et repris sur le site internet du CDG45) a permis aux collectivités d'être informées de l'actualité CNRACL, des réformes en cours et des nouvelles procédures qui en découlent. Ainsi 5 flash-infos ont été diffusés au cours de l'année 2008 : accès à e-services, délais de validation, dématérialisation du dossier R15 etc.

III - LE DROIT A LA PARTICIPATION

Cette mission concerne le fonctionnement des instances paritaires et l'application du droit syndical.

A – Les Commissions Administratives Paritaires

Elles connaissent des questions d'ordre individuel et émettent un avis sur les avancements d'échelon, de grade, la notation, certaines positions, les prorogations de stage et les non-titularisations en fin de stage.

L'année 2008 a été fortement marquée, suite aux municipales, par le renouvellement du Conseil d'Administration, fin juin, puis par les élections professionnelles en novembre. Les CAP n'ont donc pu se réunir que 4 fois : les 25 Février, 23 Avril, 18 Juin et 11 Septembre.

L'activité des CAP en 2008 fait apparaître néanmoins un accroissement du nombre de demandes des collectivités sur 2 points qui peuvent être significatifs :

- augmentation du nombre de demandes de révision de la notation
- augmentation du nombre de disponibilités et de mises à disposition.

Les Commissions ont examiné :

Objet	Total 2004			Total 2005			Total 2006			Total 2007			Total 2008		
Avancements d'échelon :	2701			2663			2751			3605			2840		
	<u>A</u> (130)	<u>B</u> (238)	<u>C</u> (2333)	<u>A</u> (162)	<u>B</u> (266)	<u>C</u> (2235)	<u>A</u> (122)	<u>B</u> (221)	<u>C</u> (2408)	<u>A</u> (133)	<u>B</u> (257)	<u>C</u> (3215)	<u>A</u> (155)	<u>B</u> (297)	<u>C</u> (2388)
- Mini	122	225	2161	160	253	2113	119	214	2194	127	247	3103	149	288	2277
- Maxi	7	11	128	2	8	87	1	6	173	3	5	76	2	5	63
- Intermédiaires	1	2	44		5	35	2	1	41	3	5	36	4	4	48
Informations sur des suites données à des avis émis par la CAP	13			28			2			39			6		
Propositions d'avancement de grades	488			519			311			500			319		
- Catég. A	10			18			16			32			18		
- Catég. B	33			47			38			89			73		
- Catég. C	445			454			257			379			228		
Demandes de révision de notes (+ informations sur suites)	10 (+1)			16			12			7			16		
Demandes de disponibilités (pour convenances personnelles, activité privée, créer entreprise)	76			79			94			94			96		
Demandes de détachement (dont détachement sur emploi fonctionnel)	33 5			37 3			36 12			45 12			44 16		
Fin de détachement et réintégration (dont sur un emploi fonctionnel)	1			1						5 2			5 2		
Demandes de mise à disposition	53			50			73			24			58		
Demandes d'intégration après détachement dans un cadre d'emplois de la FPT (et les puéricultrices cadre de santé ou les cadres de santé infirmier intégrés)	9 (3)			5			3			10			10		
Demandes de prorogation de stage	19			20			14			10			10		
Demande de non-titularisation (en cours ou en fin de stage)	7			9			5			5			1		
Demandes de reclassement ou de détachement dans un autre cadre d'emplois pour inaptitude physique	2			-			2			5			1		
Avis sur une affectation d'un agent sur un autre emploi de son grade en raison d'une inaptitude physique	-			-			-			1			1		
Demande d'intégration dans un cadre d'emplois de la FPT en raison d'une inaptitude physique													5		
Demandes de détachement suite à une suppression de poste							2						0		

Titularisations d'agents handicapés	4	-	-		0
Nouvelles affectations, mutations internes, modification attributions	5	7	3	10	4
Avis sur choix d'un bénéficiaire de décharges d'activité de service	-	1	-		0
Rejet de congé formation syndicale	-	-	-		0
Informations relatives à des transferts de personnels vers un EPCI	-	-	-		0
Informations d'agents sur leur situation personnelle	-	-	-		0
Information sur une mise en disponibilité d'office	-	-	-	2	0
Information sur un non-renouvellement de détachement		1	-		0
Reclassements en tranches annuelles (dispositif particulier lié à la réforme 2006/2007)				439	39
TOTAUX (hors échelons)	688	745	557	1196	615

B - Les Conseils de Discipline qui sont issus des Commissions Administratives Paritaires sont saisis pour avis sur les propositions de sanctions disciplinaires formulées par les autorités territoriales.

Au cours de l'année 2008, les conseils de discipline de premier degré se sont réunis pour 11 dossiers. Par ailleurs, 5 réunions ont eu lieu pour les collectivités non affiliées.

Le Centre de Gestion étant situé au Département Chef-Lieu de Région, il lui incombe également d'assurer le secrétariat du Conseil de Discipline de Recours Régional compétent pour examiner les recours formés par les fonctionnaires ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires des deuxième et troisième groupes, lorsque l'autorité territoriale a prononcé une sanction plus sévère que celle proposée par le Conseil de Discipline de premier degré, et dans tous les cas pour les sanctions du 4ème groupe. Le Conseil de Discipline de Recours s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2008 (3 fois pour un agent du Loiret et 2 fois pour des agents d'autres départements de la Région Centre).

C - Le Comité Technique Paritaire (CTP) institué pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents :

Il est compétent pour les questions d'ordre général sur le fonctionnement et l'organisation des collectivités et émet un avis sur les modifications du tableau des effectifs, la mise en place ou la modification de règlements intérieurs, de régimes indemnitaires ou de protocoles ARTT ainsi que sur des thèmes relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

L'année 2008 a été fortement marquée, suite aux municipales, par le renouvellement du Conseil d'Administration, fin juin, puis par les élections professionnelles en novembre. Le CTP n'a donc pu se réunir que 3 fois : les 23 Avril, 18 Juin et 11 Septembre.

L'activité du CTP s'en est ressentie par une diminution du nombre de saisines de collectivités néanmoins un accroissement du nombre de demandes des collectivités sur 2 points qui peuvent être significatifs :

- augmentation du nombre de mise en place ou de modification de règlements intérieurs
- augmentation du nombre de mise en place ou de modification de critères de modulation du régime indemnitaire.

Le CTP a été saisi sur les questions suivantes :

Objet	Total 2004	Total 2005	Total 2006	Total 2007	Total 2008
Modifications Tableau Effectifs					
- Nombre collectivités ou établissements	110	128	148	207	128
- Nombre de modifications	225	460	312	441	237
Projets ARTT et modifications (+ journée solidarité)	26	11	3	2	17
Compte Epargne Temps	-	4	1	6	2
Projets de règlement intérieur	2	10	9	5	11
Projets de règlement des congés ou d'autorisations d'absence ou d'astreintes	1	2	1		
Projets de régime indemnitaire ou leur modification (modalités d'attribution)	19	24	18	23	28
Projet d'organisation du temps de travail et de formation d'un apprenti ou d'un agent à temps partiel	1	1	2	1	1
Transfert de personnels de communes vers un EPCI	-	4	-	2	
Modification de l'organisation générale des services	2	-	6	2	2
Amélioration des conditions de travail du personnel d'un établissement	-	1	-		
Information sur un projet de démarche d'élaboration des plans de formation « inter-collectivités »					1
Projet de délégation de service public				2	3
Définition des taux d'avancement de grade				182 (968 grades)	40 (152 grades)
Et Modalités d'attributions particulières				12	1
TOTAUX	161	185	188	428	233

Les questions portant sur l'hygiène et la sécurité ont été les suivantes :

Objet	Total 2004	Total 2005	Total 2006	Total 2007	Total 2008
Désignation d'un ACMO et d'un ACFI	1	4	4	12	3
Rapport sur l'état de la collectivité	1	-	1	-	1
Comptes-rendus en matière d'hygiène et de sécurité et autres	2	1	-	1	
Présentation du service Hygiène et Prévention + bilan – Information missions d'inspection		1	1	1	1
Information quant à un accident de travail ou un problème de respect des règles d'hygiène et de sécurité, une question de sécurité...	2	2	1	2	1
Information quant au décès d'un agent dans le cadre de ses fonctions	-		-		
Présentation du document unique			1		
Questions de représentants du personnel			1		
Convention relative à la médecine du travail			1		
Modèle de règlement intérieur en Hygiène et en Sécurité, mesures, règlements, chartes et procédures			1	1	
TOTAUX	6	8	11	17	6

D – Les Elections Professionnelles (CAP et CTP placés auprès du CDG45)

La préparation et l'organisation des opérations électorales ont nécessité un travail important et ont représenté un temps fort de l'année 2008.

Plusieurs réunions d'information et d'organisation ont été mises en place en amont de la date du scrutin du 6 novembre 2008 à savoir :

- 2 réunions préparatoires avec les organisations syndicales sur les CAP et le CTP en juin puis début septembre 2008 ; il a notamment été acté à cette occasion un vote à l'urne dans les collectivités qui disposaient, pour chacune des CAP concernées, d'un effectif d'au moins 50 agents.
- 1 réunion d'information destinée aux 35 collectivités ayant 50 agents et plus devant organiser leurs propres élections pour leur CTP interne en juin 2008.
- 1 réunion préparatoire en octobre 2008 pour les collectivités ayant à tenir au moins un bureau pour les CAP (22 collectivités en CAP C et 2 en CAP B).

Les effectifs ont augmenté globalement de 27,21% entre 2001 et 2008 pour les CAP et de 10,21% pour le CTP, alors même que 35 collectivités adhérentes ont désormais leur propre CTP (au lieu de 27 précédemment) et ne dépendent donc pas de celui-ci.

Le nombre de membres titulaires de la CAP de catégorie B est passé à 6 contre 5 antérieurement ; il est resté inchangé pour la catégorie A (5) et la catégorie C (8) ainsi que pour le CTP (7).

Résultats des élections : scrutin du 6 novembre 2008

RESULTATS	CAP A (5 sièges)	CAP B (6 sièges)	CAP C (8 sièges)	TOTAL CAP (19 sièges)	CTP 7 sièges
INSCRITS	338	688	5366	6392	3129
VOTANTS	233 (68,93%)	391 (56,83%)	3274 (61,01%)	3898 (60,98%)	1717 (54,87%)
BLANCS ET NULS	5	7	136	148	41
EXPRIMES	228 (67,67%)	384 (55,81%)	3138 (58,29%)	3740 (58,51%)	1676 (53,56%)
CFDT	66 voix 1 siège	137 voix 2 sièges	808 voix 2 sièges	1011 voix 5 sièges	462 voix 2 sièges
CGT	-	-	825 voix 2 sièges	825 voix 2 sièges	331 voix 1 siège
FA-FPT (FA-FPT/SNDGCT en CAP A)	162 voix 4 sièges	185 voix 3 sièges	928 voix 3 sièges	1275 voix 10 sièges	692 voix 3 sièges
FO	-	62 voix 1 siège	577 voix 1 siège	639 voix 2 sièges	191 voix 1 siège

Le taux de participation a été significatif et a permis le renouvellement de ces instances dès le 6 novembre au soir.

Les règlements intérieurs des CAP et du CTP placé auprès du CDG 45 ont été adoptés en début d'année 2009, l'Assemblée Générale initialement prévue au 19 décembre 2008 ayant été reportée au 3 février 2009.

E - L'application du Droit Syndical

Il consiste en la prise en charge de la rémunération des agents bénéficiant de décharges d'activités de service.

Compte tenu du nombre des agents employés par les collectivités affiliées au Centre de Gestion du Loiret, un crédit de 1500 heures par mois, soit 18000 heures par an, est attribué à l'ensemble des organisations syndicales et réparti à raison de 25% également entre les organisations représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et de 75% proportionnellement au nombre de voix obtenues aux élections aux Comités Techniques Paritaires des collectivités affiliées au Centre de gestion du Loiret.

Les collectivités affiliées obligatoirement qui accordent des décharges d'activités de service sont remboursées par le Centre de gestion. Par dérogation, ce remboursement est également accordé aux collectivités affiliées à titre volontaire.

Les élections de novembre et décembre 2008 ont permis le renouvellement des instances paritaires et permettront, par répercussion, dès la parution de la nouvelle composition du CSFPT, de revoir l'application du mode de calcul des crédits d'heures de décharges syndicales qui seront utilisées jusqu'au prochain renouvellement des instances paritaires.

Le calcul des heures de décharges en 2008 résultait des élections aux comités techniques paritaires du 8 novembre 2001, recalculé en 2002 pour tenir compte de l'évolution des effectifs des agents des collectivités affiliées. Il se répartissait comme suit :

CGT :	348 heures par mois
CFDT :	410 heures par mois
FO :	234 heures par mois
FA-FPT :	360 heures par mois
CFTC :	86 heures par mois
CFE-CGC :	63 heures par mois

Par ailleurs, un décret n°2007-1846 du 26 décembre 2007 autorise le remboursement dans certains cas aux collectivités affiliées de moins de 50 agents des autorisations spéciales d'absence utilisées par leurs agents. Les modalités d'application de ce nouveau dispositif seront également précisées aux collectivités et organisations syndicales en début d'année 2009.

Enfin, au titre de l'exercice du droit syndical, le Centre de Gestion est tenu de mettre à la disposition des syndicats des locaux équipés de mobilier et matériel de bureau. Cette obligation est en œuvre depuis l'année 2000 par la location de locaux destinés aux syndicats. En 2007, l'équipement informatique a été amélioré notamment en termes de connexion internet et liaison téléphonique, un photocopieur a été installé.

L'évolution des remboursements et du nombre d'heures remboursées est résumée dans les deux tableaux ci-après :

Remboursement des activités syndicales

Année du mandatement	Période de référence									
	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Total	Variation
2001	24 423,56								24 423,56	
2002	10 858,49	58 028,92							68 887,41	182,05
2003	58,94	32 177,03	75 187,37						107 423,34	55,94
2004	956,91	4 229,64	40 398,85	90 627,41					136 212,81	26,80
2005				30 146,78	85 924,53				116 071,31	-14,79
2006					31 270,74	93 640,67			124 911,41	7,62
2007					6 480,07	32 818,17	80 182,56		119 480,80	-4,35
2008							42 444,48	88 399,60	130 844,08	9,51
Total	36 297,90	94 435,59	115 586,22	120 774,19	123 675,34	126 458,84	122 627,04	88 399,60	828 254,72	
Variation		160,17	22,40	4,49	2,40	2,25	-3,03	-27,91		

Année du remboursement	Nombre d'heures remboursées									
	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Total	Variation
2001	3 038								3 038	
2002	969	3 904							4 873	60,40
2003	8	2 142	4 882						7 032	44,31
2004	96	372	2 551	5 385					8 404	19,51
2005				1 979	5 295				7 274	-13,45
2006					2 050	5 662			7 712	6,02
2007					476	2 044	4 767		7 287	-5,51
2008							2 713	4 818	7 531	3,35
Total	4 111	6 418	7 433	7 364	7 821	7 706	7 480	4 818	53 151	
Variation		56,12	15,81	-0,93	6,21	-1,47	-2,93	-35,59		

IV - LES MISSIONS FACULTATIVES

A - Contrat d'assurances groupe

Le nouveau contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion est a mi-parcours puisqu'il a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2007.

Trois compagnies d'assurance différentes se répartissent plusieurs lots :

Un lot pour les collectivités comprenant au plus 30 agents CNRACL

Plusieurs lots distincts pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL

Un lot pour les agents IRCANTEC.

Ce nouveau contrat d'assurance groupe permet l'adhésion des collectivités en cours d'année.

124 collectivités ont adhéré au contrat groupe dès sa mise en place.

11 nouvelles collectivités ont rejoint le contrat d'assurance groupe en 2007 et 6 en 2008.

Le total des collectivités adhérant à tout ou partie du contrat est porté à 141 au 31 décembre 2008.

B - Service Hygiène & Sécurité

Le service a été créé par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2004, ses missions portant alors essentiellement sur le conseil aux collectivités affiliées. Il a été élargi par délibération du 27 novembre 2007 aux missions d'inspection qui s'adressent à l'ensemble des collectivités du Loiret.

L'activité du service pour l'année 2008 a été la suivante :

MISSION CONSEIL :

- **Inform**er les autorités territoriales des règles en matière d'hygiène et de sécurité :
 - Envoi de **fiches techniques et pratiques** ainsi que de **communiqués** (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*)
 - Participation à des réunions d'information : **pour l'année 2008, le service hygiène et sécurité a participé aux quatre réunions d'information** des autorités territoriales sur la présentation du site internet et les missions des services, notamment celui de l'Hygiène et de la Sécurité.
- **Assister** les membres du CTP du Centre de Gestion dans leurs actions concernant l'hygiène et la sécurité :
 - Information du CTP et mise en place des nouvelles procédures et documents administratifs relatifs à la nomination d'ACMO.
 - Réunion d'une commission Hygiène et Sécurité sur la **gestion des accidents de service, travail, trajet et maladies professionnelles** : description des procédures à suivre en cas d'accident ou de maladie professionnelles graves et /ou répétées et validation par le CTP du Centre de Gestion avant mise en œuvre dans les collectivités de moins de 50 agents.
 - Aide à l'élaboration du règlement intérieur du CTP.
- Faire évoluer les comportements vers une **culture prévention**,
 - Déplacements dans les collectivités (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*).
- **Soutien technique** aux collectivités dans la mise en place du **document unique**,
 - Aide à la réalisation du Document Unique.
 - Observations et conseils sur les Documents Uniques effectués par les collectivités.
- **Réponses aux demandes de renseignements des collectivités** (*Données chiffrées dans le tableau ci-joint*).
- **Suivre** la mise en place des ACMO,
 - Pour toutes les communes (+ ou – 50 agents) affiliées au Centre de Gestion du Loiret ; Bilan au 31 décembre 2008 : **104 ACMO** recensés.
 - Pour les communes de moins de 50 agents affiliées au Centre de Gestion du Loiret ; Bilan au 31 décembre 2008 : **53 ACMO** recensés.
 - Mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion des différents documents administratifs nécessaires pour la nomination d'ACMO (en interne, par mise à disposition)

- **Coordonner** les actions des ACMO,
 - Mettre à disposition les compétences du service hygiène et sécurité,
 - Sensibiliser et former les acteurs de la prévention au sein des collectivités,
 - Répondre aux questions des ACMO,

Rapport Activités : Service Hygiène et Sécurité - Mission Conseil								
Année	Demandes d'informations	Communi - qués	Fiches Techniques	Fiches Pratiques	Inter - ventions	Nombre de réunions d'information	ACMO recensés communes de - 50 agents	ACMO recensés communes de + ou - 50 agents
2005	29	0	2	1	6	3	19	56
2006	42	1	4 (dont Guide D.U.)	1	13	3	26	64
2007	59	7	1 (R.I.)	0	22	4	51	101
2008	102	1	1	0	12	0	53	104

MISSION INSPECTION :

L' Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) a pris ses fonctions en juin 2008. Après une phase de formation et d'apprentissage des fonctions, il a débuté les inspections en décembre 2008.

Suivi administratif de la mission d'inspection :

- Création de modèles de document pour la mission,
- Assurer la veille règlementaire,
- Envoi, classement des courriers relatifs à la mission.

Communication sur la mission :

- Participation aux réunions de présentation du site internet et des services du CDG 45, notamment le service hygiène et sécurité,
- Participation à la mise en ligne d'une information sur la mission d'inspection.

Pour les collectivités :

- **Contrôler** la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (visite de sites),
- Analyser les situations, les organisations générales,
- **Rédiger** les rapports de visite,

- **Diagnostiquer** et proposer les mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail,
- Informer les autorités territoriales des exigences réglementaires,
- Aider les collectivités à la compréhension des exigences réglementaires territoriales,
- Assister les CTP ou CHS.

Pour le CTP du CDG 45 :

- **Donner son avis sur les règlements et consignes** que les autorités territoriales envisagent d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité.

Rapport Activités : Service Hygiène et Sécurité - Mission Inspection				
Année	Convention signée	Nombre de jours d'inspection	Nombre de rapports	Nombre d'avis règlements consignes au CTP
2008	1	3	0	0

9 autres collectivités ont confirmé en fin d'année leur intention de conventionner et la mission prendra toute son ampleur en 2009.

C – Plans de formation inter-collectivités

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale rend quasi obligatoire l'élaboration de plans de formation dans les collectivités. Aussi, le Centre de Gestion du Loiret et la délégation régionale du CNFPT pour le Centre ont engagé à compter du 2^{ème} trimestre 2008 une réflexion sur un projet d'élaboration de plans de formation « inter-collectivités ». L'objectif est double : pouvoir offrir à toutes les collectivités du Loiret qui le souhaitent (celles qui dépendent du CTP placé auprès du Centre de Gestion comme celles qui ont leur propre CTP) un socle de base pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires et développer le processus « plan de formation ».

Pour être au plus près de la réalité et des besoins du terrain, le Loiret a été découpé en 5 zones géographiques dans chacune desquelles participent à la réflexion, en sus du CNFPT et du Centre de Gestion, des professionnels et des élus, au sein d'un groupe technique local.

La démarche initiée a donné lieu à 3 réunions du comité départemental entre septembre et décembre 2008 et 2 réunions de chacun des groupes techniques locaux. Les plans de formation « inter-collectivités » devraient être finalisés pour l'été 2009.

En conclusion l'on notera que l'année 2008 a été une année dense pour le Centre de Gestion, avec notamment la tenue des élections professionnelles, mais aussi une volonté d'améliorer les moyens utilisés.

Le Centre de Gestion a entrepris des travaux dans ses locaux pour permettre une meilleure utilisation de l'espace et notamment développer de nouveaux bureaux pour les agents. Au rez-de-

chaussée, la salle de réunion a entièrement été refaite pour accueillir le public, un espace reprographie a été créé ainsi qu'une salle de convivialité pour le personnel.

Plusieurs consultations ont été entreprises pour doter le Centre de Gestion notamment :

- d'un service de maintenance de ses équipements informatiques.
- d'un site internet,
- d'un nouveau progiciel de gestion des ressources humaines,

Ces équipements contribuent à assurer un meilleur service rendu aux collectivités.

A l'occasion de l'ouverture du site Internet www.cdg45.fr, qui a également donné naissance au nouveau logo du Centre de Gestion, 4 réunions d'information ont été réalisées en fin d'année avec un triple objectif : présenter le site internet, rappeler les missions du Centre de Gestion et les éléments principaux du statut du personnel.

Le site internet sera désormais l'outil privilégié pour adresser de l'information aux collectivités.